



PROCES VERBAL
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE MONDOUZIL
Séance du 18 octobre 2019
Nombre de Membres en exercice: 11

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit octobre, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

PRESENTS : MALHERBE Monique, LAURENS Michel, GIMENEZ Corinne, IBOS Jean, CAREME Christel, FABRE Damien, RIBAUT Marie-Louise, LAFFORGUE Thierry.

ABSENTS ET REPRESENTES : De SAINT MARTIN Claire donne pouvoir à Robert MEDINA . LHERMET Albert donne pouvoir à IBOS Jean.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : MALHERBE Monique.

Délibération N° 1

OBJET: Travaux de rénovation/extension du bâtiment médiathèque

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux réunions de travail faites avec l'architecte plusieurs modifications ont été demandées, en conséquence le chiffrage des travaux de la rénovation/extension du bâtiment médiathèque en vue de l'aménagement d'une mairie et d'une médiathèque a évolué.

En effet, l'Atelier GUILBERT, l'architecte que nous avons choisi pour en faire l'étude, estime dorénavant le montant des travaux à 797 000€ HT. Ce chiffrage se répartit en deux parties :

- Travaux de rénovation du bâtiment MEDIATHEQUE : 302 000€ HT
- Travaux neufs du bâtiment MAIRIE : 495 000€ HT

Suivant le détail ci-dessous :

ESTIMATION

Désignation	Estimation APS	Travaux rénovation	Travaux neufs
Lot 1 : VRD / Aménagements extérieurs (provision)	50 000 €	20 000 €	30 000 €
Lot 2 : Gros-oeuvre / Démolitions	255 000 €	100 000 €	155 000 €
Lot 3 : Etanchéité	32 000 €		32 000 €
Lot 4 : Charpente / Couverture / Terrasses	92 000 €	25 000 €	67 000 €
Lot 5 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	75 000 €	23 000 €	52 000 €
Lot 6 : Cloisonnement / Doublage / Faux-plafond	46 000 €	27 000 €	19 000 €
Lot 7 : Menuiserie bois	50 000 €	12 000 €	38 000 €
Lot 8 : Carrelage / Faïence	19 000 €	6 500 €	12 500 €
Lot 9 : Peinture / Revêtement de sol souple	25 000 €	15 000 €	10 000 €
Lot 10 : Signalétique	3 000 €	500 €	2 500 €
Lot 11 : Courants forts-Courants faibles	70 000 €	28 000 €	42 000 €
Lot 12 : Plomberie / Sanitaire / Ventilation / Chauffage	80 000 €	45 000 €	35 000 €

TOTAL (HT)	797 000,00 €	302 000,00 €	495 000,00 €
-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

1668€/m2

1847€/m2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Mr le Maire de faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Résultat du vote

- Pour :
- Contre :
- Abstention :
- Non-participation au vote :

Délibération N° 2

OBJET: Clôtures soumises à déclaration préalable.

TOULOUSE METROPOLE, dans le cadre du PLUI-h, nous donne la possibilité de soumettre à Déclaration Préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à TOULOUSE METROPOLE d'inscrire au PLUI-h, la soumission à Déclaration Préalable de l'édification des clôtures sur tout le territoire communal.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Questions diverses :

Les changements des horaires de notre ligne de bus 101 est abordée. Mr le Maire confirme qu'il est contre, pour le moment, une modification des horaires actuels. Il propose au Conseil d'échanger et de voter pour la solution la plus adaptée.

Mr le Maire expose qu'il a rencontré une des propriétaires des terrains concernés par le futur CŒUR DE VILLAGE. Elle était accompagnée de son avocat. Elle souhaite que notre proposition d'achat soit payée en lots aménagés. Mr le Maire, après avoir contacté le notaire de notre commune confirme cette possibilité. Peut-être faudra-t-il faire évoluer l'OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) que nous avons déposée avec le DUP (Déclaration d'Utilité Publique) afin de maîtriser au maximum leur exploitation. Dans tous les cas, la modification du PLUI-H qui interviendra si nous obtenons la propriété de ces terrains, les classera en UM 7. L'étiquette de ce classement sera la même que celle du lotissement du Poirier (6-25-20) soit hauteur 6m, surface constructible 25%, espaces verts 20%.

Le projet corrigé de notre architecte, Philippe Guilbert, est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT MARTIN Claire

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

IBOS Jean

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

LHERMET Albert

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise

BROUILLON